États-Unis : un juge empêche la levée d'une mesure bloquant les migrants aux frontières, un revers pour l'administration Biden, qui annonce faire appel

22/05/2022 à 15h17



C'est un revers pour Joe Biden et l'administration américaine. Un juge fédéral de Louisiane a refusé que soit levée le « Title 42 », une mesure sanitaire qui bloque les migrants aux frontières terrestres des États-Unis depuis mars 2020. Le gouvernement américain a décidé de faire appel de la décision, mais en attendant, il doit s'y plier et continuer à expulser sans délai les migrants qui franchissent illégalement la frontière avec le Mexique.

C'est une mesure qui a été prise par Donald Trump en pleine pandémie de Covid-19 et qui est maintenue sur la décision d'un juge, nommé par l'ancien président américain. Le « Title 42 » a été instauré au printemps 2020 au nom de la lutte contre le Covid-19, et sur la base d'une loi datant de la fin du XIX^{e} siècle. D'une époque où il s'agissait de protéger les États-Unis du choléra et de la fièvre jaune.

Il permet d'expulser sans délai les migrants dépourvus de

titre de séjour interpellés aux frontières terrestres des États-Unis. Des exceptions sont prévues pour les mineurs non accompagnés, et certaines nationalités comme les Ukrainiens. Les autorités souhaitaient lever le 23 mai ce dispositif, très controversé, mais les gouverneurs républicains de 24 États s'y opposant avaient saisi la justice.

(…) « *L'administration n'est pas d'accord avec la décision du tribunal et le ministère de la Justice a annoncé qu'il ferait appel* », a déclaré dans un communiqué Karine Jean-Pierre, porte-parole de l'exécutif, en précisant qu'en attendant, la mesure appelée « Title 42 » continuerait d'être appliquée.

(…) RFI